

## crédit a la consommation

Par **colère**, le 17/09/2019 à 15:27

Bonjour

Ma mère est décédée a 77 ans elle avait fait un crédit auprès de Cofidis avec une somme restant a payer ,mais en lisant le contrat nous avons constater que sa date de naissance la rajeunissait de 5 ans( contrat remplie avec anotation de sa pièce d'identité) et que ces revenus indiqué étaient de 200€ de plus que ce qu'elle avait ,nous suspectons que ceci a été une erreur voulue pour faire passé le crédit car l'assurance souscrite (donc abus de confiance sur personne agée et malade) est remboursement de la dette par l'assurance inférieur a 75 ans pour DC toutes causes et remboursement par les héritiers de 75 a 80 ans DC accidentel. Hors si nous tenons compte du contrat rempli ma mère est décédée a 72 ans mais le crédit ne tiens pas en compte ces erreurs et nous demande un remboursement.

S.V.P que devons nous faire payer ou mettre en justice ou médiateur ?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le 17/09/2019 à 20:54

Bonjour

Soit votre mère savait... Soit le courtier, l'agent ou autre conseiller ou vendeur a fait volontairement un faux.

Je vous conseille de voir un avocat.

Par **P.M.**, le 17/09/2019 à 21:32

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez accepté l'héritage...